

CONVENTION21

Les entreprises pour le climat et la biodiversité

Juin – décembre 2021

Rassembler 150 entreprises tirées au sort pour accélérer la transition écologique du monde économique

Paris, 23 décembre 2020

La CONVENTION21 des entreprises pour le climat et la biodiversité a pour ambition de permettre aux parties constituantes (dirigeants, salariés et actionnaires) de 150 entreprises tirées au sort, de formuler des solutions ambitieuses pour décarboner l'économie mais aussi préserver et régénérer la biodiversité. Son objectif est la remise d'une feuille de route aux représentants du monde économique et social et aux candidats à la présidentielle 2022.

La CONVENTION21 est portée par Virginie Raisson, prospectiviste, cofondatrice du Lépac, laboratoire indépendant de recherche en géopolitique et prospective et Présidente du GIEC des Pays de la Loire, et Jérôme Cohen, Fondateur d'ENGAGE, dont la mission est d'aider les citoyens et les entreprises à se saisir des grands défis du XXI^e siècle.

Cette initiative est soutenue par plus de 70 personnalités du monde de l'entreprise, des sciences, de la recherche, des associations et de la société civile, dont :

Yann Arthus-Bertrand, Président, Fondation Good Planet

Corinne Lepage, Présidente du Mouvement des Entreprises de la Nouvelle Economie

Gaël Giraud, économiste, directeur de recherche au CNRS

Françoise Bresson, directrice RSE, Nestlé Waters France

Hélène Valade, Présidente, ORSE (Observatoire de la Responsabilité Sociétale des Entreprises)

Christian de Perthuis, économiste, professeur, Paris Dauphine

Fabrice Bonnifet, directeur du développement durable & QSE, Groupe Bouygues, Président, C3D

Eva Sadoun, co-Présidente, Mouvement IMPACT France

Pierre-Etienne Franc, directeur activités Hydrogène Energie, Air Liquide

Stéphane Junque, Président Harmonie Mutuelle, Groupe Vvv

Alain Grandjean, Président, Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme

Bettina Laville, Présidente, Comité 21

Collectif Pour Un Réveil Ecologique

Pourquoi la CONVENTION21 ?

Le changement climatique, risque n°1 pour les activités économiques

En exposant le monde à des impacts multiples, durables et coûteux, le changement climatique est désormais classé par le Forum économique mondial en première place des risques pour les activités économiques et la stabilité mondiale.

Les entreprises, maillon essentiel de la transition écologique

Dépendantes des services écosystémiques pour leur bon fonctionnement, les entreprises ont donc intérêt à agir pour la préservation et la restauration de la biodiversité, pour elles-mêmes et pour la société.

Associer les entreprises à la formulation des engagements environnementaux

Si de nombreuses initiatives permettent déjà aux dirigeants d'entreprises de se mobiliser pour promouvoir la RSE, aucun mécanisme ne réunit collectivement les parties constitutantes des entreprises dans leur diversité sectorielle, économique et statutaire pour qu'à leur tour, elles élaborent des propositions communes, économiquement ajustées, écologiquement efficaces et socialement justes. C'est l'ambition de la CONVENTION21.

Le dispositif de la Convention21

150 entreprises tirées au sort et réparties en trois collèges pour formuler ensemble et en intelligence collective un corpus de recommandations

Inspirée de la Convention citoyenne pour le climat, la Convention21, réunira pendant six mois, de juin à décembre, des représentants de 150 sociétés de droit français réparties en trois collèges : dirigeants, salariés, investisseurs.

Grâce à l'audition d'experts de nombreux secteurs et disciplines et de parties prenantes de la société et de l'entreprise, les membres de la CONVENTION21 auront pour mission de formuler un ensemble de propositions visant à mettre en œuvre une économie compatible avec les limites planétaires.

Au terme de l'exercice, ils présenteront une feuille de route et des indicateurs de progrès aux représentants du monde économique et social, au gouvernement et aux candidats à la présidentielle 2022.

Un conseil scientifique et éthique

Garant du bon fonctionnement de la CONVENTION21 et de son indépendance, le conseil scientifique et éthique sera composé d'une douzaine de personnalités et de spécialistes des questions économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance. Ses membres ne pourront être liés aux entreprises prenant part à la CONVENTION21 ni à aucun parti politique ou organisation syndicale.

La CONVENTION21 lance aujourd'hui un appel pour que tous ceux qui souhaitent soutenir cette initiative le fassent en rejoignant les premiers signataires.

Pour les retrouver et s'informer sur l'initiative : convention21.fr

Contact presse :

media@convention21.fr